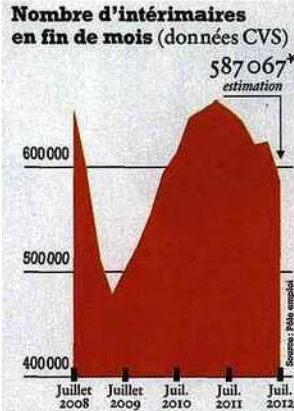


Tableau de bord/réalisé par Pierre-David Labani

ZOOM L'intérim souffre, mais moins qu'en 2008

Considéré à juste titre comme un indicateur avancé de conjoncture, le travail temporaire donne d'inquiétants signes de faiblesse. Avec un total de 587 100 intérimaires enregistrés fin juillet, les effectifs sont revenus à leur niveau de mars 2010. Sur un an, la baisse est de plus de 10%, selon les statistiques de Pôle emploi. De juin à juillet, tous les secteurs sont en recul, le tertiaire en tête avec près de 5% d'intérimaires en moins, devant la construction (-4,3%) et l'industrie (-2,1%). Depuis juillet 2011, ce sont les ouvriers non qualifiés qui paient le plus lourd tribut à la baisse de l'activité, avec près de 14% de travailleurs temporaires en moins. Les ouvriers qualifiés, qui représentent



42,4% des effectifs intérimaires (contre 36,7% pour les non qualifiés), sont moins touchés, avec 8,2% d'effectifs en moins. Entre ces deux catégories de cols bleus, les effectifs intérimaires d'employés reculent de près de 10%. Pour les cadres et professions interméd-

diaires, qui représentent moins de 10% des effectifs intérimaires, le recul est de 6,7%. Pas un seul endroit du territoire national n'est épargné par cette baisse de l'intérim, Languedoc-Roussillon, Basse-Normandie et Franche-Comté accusant un recul de 18% en un an, tandis que la région Poitou-Charentes sort du lot avec une quasi-stabilité des effectifs dans le travail temporaire. Même si le secteur du travail temporaire connaît une nouvelle panne généralisée, on est cependant loin du scénario catastrophe de 2008. Entre avril 2008, au plus fort de l'activité, et avril 2009, les entreprises de travail temporaire avaient en effet perdu près de 260 000 postes. Les chiffres des derniers mois ne montrent pas une telle inflexion.

Le chiffre 14,7

Ce sera, en milliards d'euros, le déficit du régime général de la Sécurité sociale pour l'année, selon la Cour des comptes, soit 900 millions de plus que prévu dans la loi de financement 2012.

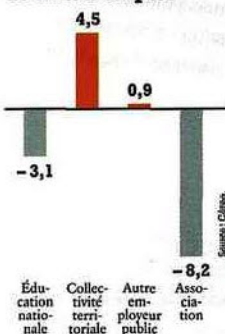
Le repère

Bernard Arnault, le P-DG du groupe LVMH, a relancé le débat sur les exilés fiscaux. Qui sont-ils? Ce sont des salariés, des chefs d'entreprise, des retraités, des sportifs français..., qui résident à l'étranger (plus ou moins longtemps selon les pays) et qui paient leurs impôts localement. Combien sont-ils? Impossible à chiffrer. Avant de faire voter l'« exit tax », Nicolas Sarkozy estimait les départs des exilés fiscaux à 1 000 par an.

Des emplois jeunes bien insérés

Alors que les contrats d'avenir doivent entrer en vigueur le 1^{er} novembre, le Centre d'études de l'emploi apporte un éclairage intéressant sur l'insertion professionnelle des anciens bénéficiaires d'emploi jeunes. L'exploitation de la enquête Génération 1998 à dix ans du Cereq montre que ce dispositif, mis en place en 1997 par le gouvernement Jospin auprès de 500 000 jeunes a joué son rôle. Fin 2008, seuls 12% sont hors de l'emploi, un taux inférieur à celui des jeunes qui n'ont pas bénéficié de la mesure. 75% des emplois jeunes occupent un emploi à durée indéterminée. Une

Écart en points de pourcentage de taux d'emploi

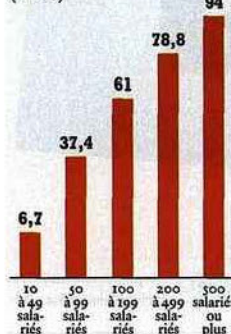


réussite qui s'explique par une sous-représentation des moins diplômés (seuls 15% des emplois jeunes n'ont pas le bac). En revanche, les emplois jeunes, rémunérés au niveau du smic, ne parviennent pas à rattraper le différentiel de salaire avec les autres jeunes.

La négociation collective en léger repli

Moins d'une entreprise sur sept du secteur marchand, employant au moins 10 salariés, a engagé une négociation collective en 2010, selon l'enquête Acemo réalisée par la Dares. Cette (faible) proportion est en léger recul, par rapport aux deux années précédentes, les employeurs de moins de 50 salariés ayant été incités à négocier en 2008 par la loi sur le pouvoir d'achat le versement d'une prime exceptionnelle de 1 000 euros exonérée de cotisations sociales, tandis qu'en 2009 les plus de 50 salariés ont été invités à négocier des plans pour le maintien

Nombre d'entreprises ayant négocié en 2010 (en %)



dans l'emploi des salariés âgés, sous peine de sanction financière. En 2010, le principal sujet de négociation reste les salaires (66% des entreprises ayant négocié), devant l'épargne salariale (40,6%) et le temps de travail (28,9%), le thème du droit syndical fermant le ban (6,6%).

Le livre

Gouverner le capitalisme?

PUF

Une chambre des représentants des apporteurs en capital, une chambre des investisseurs en travail, voilà le « bicamérisme économique » qu'Isabelle Ferreras appelle de ses vœux. Cette chercheuse à l'université de Louvain espère ainsi instiller davantage de démocratie dans l'entreprise dominée par un régime de gouvernance unilatéral, source de souffrance pour les salariés. Tout l'intérêt de l'ouvrage réside dans le parallèle que la sociologue dresse entre la gouvernance des entreprises et l'histoire des révolutions démocratiques.

